

## Atelier santé ville de STRASBOURG

### « Favoriser l'appropriation de la thématique de la santé mentale par les professionnels et les habitants et participer à l'ouverture de l'hôpital sur la ville »

#### Objet du projet

Proche des acteurs et créant une dynamique propre à chaque quartier, l'Atelier santé ville a développé des actions visant à déstigmatiser la santé mentale.

À partir d'un projet d'installation d'un établissement psychiatrique, l'ASV a amorcé dialogue et interconnaissance des acteurs sociaux, médicaux et éducatifs.

➔ **PROBLÉMATIQUE : face à un projet urbain mal accepté, comment déstigmatiser la santé mentale ?**

*[Mots-clés : Alsace ; partenariat et réseau ; professionnel ; programmation locale ; santé mentale]*

*[Axe stratégique de la Charte d'Ottawa visé : développer les aptitudes individuelles]*

#### Présentation de l'ASV

**Structure porteuse de l'ASV :** ville de Strasbourg (service Promotion de la santé de la personne)

**Co-financements de l'ASV :** DDCS, ville

**Ressources humaines :** 1,5 ETP

**Coordonnateur ASV actuel en poste depuis :** 2010

**Historique et contexte :** L'Atelier santé ville de Strasbourg a été créé en 2004, sur impulsion de l'État, dans un premier quartier. Il s'est doté d'une coordination dédiée en 2010 et s'est étendu progressivement à six quartiers politique de la ville (anciennement les zones urbaines sensibles, ZUS, de priorité 1). Il s'est fixé comme objectif principal de « favoriser les liens, l'échange d'expériences et la construction de projets communs entre les acteurs ». C'est pourquoi son principal levier d'action relève de la coordination entre acteurs de quartier et de l'appui aux structures associatives. La démarche se déploie quartier par quartier.

**Intégration dans la politique de la ville :** Le contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020 s'appuie sur le CLS de l'agglomération. Ils partagent tous deux l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

**Autres dispositifs locaux en santé publique :** La ville de Strasbourg et la communauté d'agglomération ont chacun signé un CLS, qui s'appuie sur l'animation territoriale développée par l'ASV.

## **Éléments-cadre du projet présenté**

**Échelle d'intervention du projet** : d'un à plusieurs quartiers de la politique de la ville

**Partenaires du projet** : établissement public de santé Alsace Nord (dont le centre médico-psychologique), préfecture, professionnels de santé, associations locales, centre socioculturel

**Public cible** : professionnels et habitants

**Durée du projet** : en continu depuis 2011

**Co-financements du projet** : budget ingénierie et actions de l'ASV

## **Histoire du projet**

### **Un projet de construction d'un établissement psychiatrique dans un quartier**

À partir de 2006, l'établissement public de santé Alsace Nord (EPSAN) lance un projet d'implantation d'un établissement public de santé mentale (EPSM) d'une capacité de 140 lits de psychiatrie générale, à Cronenbourg, quartier prioritaire de Strasbourg. À l'occasion de concertations sur le projet de rénovation urbaine du quartier, les habitants font part de leurs craintes aux professionnels intervenant sur le quartier, associations locales ou élus.

Ces inquiétudes ont été relevées dans un diagnostic local de santé mené par l'ASV en 2009. Afin d'agir sur la thématique de la santé et de répondre plus précisément au contexte d'implantation d'un nouvel établissement psychiatrique, l'ASV a pensé un projet en deux temps : l'objectif était de sensibiliser et former les acteurs du quartier et les aider à s'approprier la thématique de la santé mentale (en particulier, intervenants sociaux), puis de sensibiliser et informer la population générale.

### **Un premier temps de sensibilisation de l'hôpital à l'impact de son implantation dans un quartier**

Le premier travail du coordinateur a été de créer des liens avec l'EPSAN. Il a ainsi rencontré différents professionnels de santé (médecin psychiatre chef de service, cadre supérieur de santé...), leur a expliqué la démarche de l'ASV et échangé sur les besoins et ressources de chacun. La prise de contact a été favorisée par une ouverture du médecin psychiatre chef de service à l'idée d'une coordination de proximité dans le quartier, d'autant plus que la psychiatrie avait un intérêt à se rapprocher des acteurs locaux pour faciliter l'acceptation de leur implantation.

### **Un deuxième temps d'appropriation de la question de la santé mentale par les professionnels**

Un an après les premiers contacts, l'ASV a co-organisé avec le centre médico-psychologique (CMP, rattaché à l'EPSAN) et la préfecture du Bas-Rhin une formation à l'intention des travailleurs sociaux, médico-sociaux et intervenants socio-éducatifs du quartier de Cronenbourg. Celle-ci visait à apporter un soutien aux professionnels de quartier et amorcer un travail en réseau. Sur trois jours, la formation proposait des apports théoriques sur la santé mentale, puis des échanges entre participants et professionnels de la psychiatrie sur des situations précises. Ces rencontres ont été l'amorce d'un rapprochement entre les professionnels sociaux et psychiatriques.

### **Un troisième temps d'appropriation de la question de la santé mentale par les habitants**

Lors d'une réunion de bilan/perspective sur les formations, le coordinateur, du fait d'une expérience antérieure en la matière, a proposé d'organiser une semaine d'information sur la santé mentale (SISM). Elle avait pour objectifs de sensibiliser les habitants à la thématique de la santé mentale et de maintenir la mobilisation des partenaires.

Une première édition a été organisée, en 2014, dans le quartier de Cronenbourg. En 2015, la programmation d'actions a été étendue aux 8 quartiers politique de la ville constituant le périmètre d'un secteur de psychiatrie.

Un exemple d'action : l'établissement psychiatrique en cours de construction (ouverture prévue fin 2016) s'implantera face à une école primaire. Suite aux inquiétudes exprimées par des parents, deux actions ont été organisées lors de la SISM : une intervention du CMP au sein de l'école lors d'un « café-parents » pour échanger avec les parents, et une formation des enseignant.e.s par une structure d'éducation populaire visant à leur donner des outils supplémentaires pour animer des temps de discussion et de réflexion avec les élèves (sur la différence, la norme, ...).

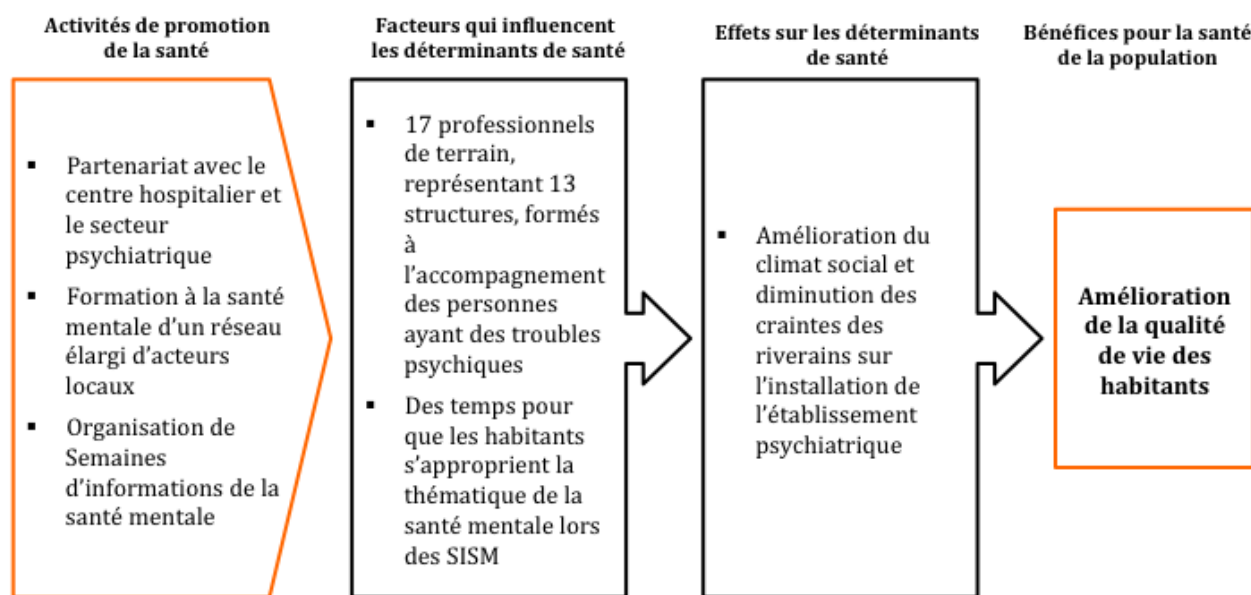
Le coordinateur de l'ASV tire un bilan globalement positif de ce projet en deux temps visant à favoriser une appropriation de la thématique de la santé mentale. L'objectif de développer le travail partenarial est rempli et la dynamique de mobilisation se maintient.

Les inquiétudes des riverains sur le projet d'implantation d'un établissement psychiatrique se sont apaisées (d'après les retours des acteurs du quartier). Cela sera-t-il toujours le cas à l'ouverture de l'hôpital ?

## Résultats

- 17 participants professionnels à la formation « Accompagner des personnes présentant des troubles psychiques » (13 structures représentées).
- Édition 2014 de la SISM : sur un quartier prioritaire, 7 actions.
- Édition 2015 de la SISM : sur 8 quartiers prioritaires, 35 actions (dont 9 à destination des collégiens/adolescents).
- Partenaires associés à la SISM : professionnels de santé, EPSAN, centre socio-culturel, collège.
- Participation des habitants variable selon les actions.
- Baisse des plaintes des habitants contre l'implantation d'un établissement psychiatrique.

### Synthèse des résultats, à partir de l'outil de catégorisation des résultats (réalisation : PnrASV)



## Perspectives

Un passage de relais progressif aux acteurs mobilisés : le CLSM (conseil local de santé mentale), mis en place en 2013 dans le cadre du contrat local de santé à l'échelle de la communauté urbaine de Strasbourg (Eurométropole), a vocation à assurer l'animation de la SISM (probablement dès l'édition 2016, avec l'ambition d'étendre la SISM à l'échelle de la ville). L'ASV continuerait de coordonner les acteurs sur les quartiers politique de la ville, d'accompagner le montage des actions et de soutenir les structures pour qu'elles poursuivent leur engagement sur la santé mentale au-delà de la SISM.

## Bonnes pratiques

- Une présence sur le quartier ayant permis de repérer les craintes liées au projet d'installation d'un établissement psychiatrique.
- Une bonne connaissance des acteurs (sanitaires, sociaux et éducatifs) et une disponibilité pour échanger et fixer un objectif commun.
- Une sensibilisation de l'ensemble des acteurs (hôpital compris).
- Un partage entre structures de santé et acteurs sociaux sur leurs représentations de la santé mentale.

## Ressources bibliographiques

- Bibliographie Ascodocpsy « [Santé mentale, comment en parler sans stigmatiser ?](#) » (décembre 2009)
- Actes des rencontres nationales des Conseils locaux de santé mentale : [Citoyenneté & santé mentale](#) (Paris, 2012), [Ville & santé mentale](#) (Lyon, 2013), [Démocratie & santé mentale](#) (Nantes, 2014)

## Contact

**Mathieu HILD**, coordinateur des Ateliers santé ville, [mathieu.hild@strasbourg.eu](mailto:mathieu.hild@strasbourg.eu), 03.68.98.64.41